

Paris, le 14 avril 2010 - N°73/D130

Assemblée plénière du CNIS

Séance du 28 janvier 2010

ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DES DÉBATS.....	6
AVIS VOTÉS	19

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 28 janvier 2010 -

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I. Les orientations du programme à moyen terme Insee 2011-2015 au regard des demandes à moyen terme du Cnis	8
1. Les grands chantiers statistiques	9
2. Les comptes nationaux (prises en compte du rapport Stiglitz et du rapport sur les groupes financiers, informations sur le changement de base)	11
3. La communication et la diffusion	12
II. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2010	19

LISTE DES PARTICIPANTS

Cédric	AFSA	DEPP
Jean-Marc	BEGUIN	Insee - DSE
Brigitte	BELLOC	DGCL
François	BERTHELON	CESR BOURGOGNE
Jean-Luc	BIACABE	CCIP
Christophe	BLANC	SSP
Jean-Claude	BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Odile	BOVAR	DIACT
Benjamin	CAMUS	SDSED
Didier	CARAES	APCA
Henry	CHEYNEL	Fédération française bancaire
Jérôme	CORNU	Fédération française des sociétés d'assurance
Jean-Philippe	COTIS	Insee DG
Moïsette	CROSNIER	Conseil régional Centre
Philippe	CUNEO	Cnis
Louis	de GIMEL	Insee - DSE
Gérard	de LAVERNEE	MEDEF
Joëlle	DELAIR	CFDT
Bruno	DIETSCH	DEPS
Jean-Louis	DUBELLOU	UNAF
Eric	DUBOIS	Insee
Patrick	DUCHATEAU	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
Jean-Pierre	DUPORT	Cnis
Denis	DURAND	CGT BANQUE DE FRANCE
Françoise	DUSSERT	Cnis
Charles	EL NOUTY	CGPME
Michel	EURIAT	Insee
Bernard	FARRIOL	UNAF
Patricia	FERRAND	CFDT
Daniel	GABRIELLI	Banque de France
Pierre-Yves	GEOFFARD	PSE PARIS JOURDAN SCIENCES ECO
Cécile	HELLE	Conseil régional du Vaucluse
Jean-Luc	HELLER	Insee DDAR
Nicolas	LAGRANGE	BFM RADIO
Brahim	LAOUISSET	DJEPVA
Jean-Pierre	LE GLEAU	Insee - DCSRI
Claire	LEFEBVRE	DSEE
Stéfan	LOLLIVIER	Insee - DSDS
Patrick	MARESCHAL	Conseil général Loire Atlantique
Guillaume	MORDANT	Insee - DCSRI
Bernard	MOREL	Insee - DDAR
Francis	PAILLARD	Chambre des métiers Aube
Jean-Paul	POLLIN	Faculté de droit, économie et gestion
Gilles	POUZIN	CFTC
Benoît	ROBIN	CGT FO
Nathalie	ROY	UPA
Hervé	SAINT-SAUVEUR	ACFCI
Béatrice	SEDILLOT	DARES
Baudouin	SEYS	DREES

Roxane	SILBERMAN	CCDSHS Réseau QUETELET
Antoine	SUAU	FNSEA
Sophie	TASQUÉ	CGT FO
Bruno	TREGOUET	MEEDDM - CGDD - SOES
Pierre	VERDIER	BSPA

Absents excusés

Raoul	BRIET	Membre de la HAS, Président du Fonds de réserve retraite (FRR)
Anne-Marie	BROCAS	Directrice
Michel	DAVID	Sous directeur
Guy	PAILLLOTIN	Président de la commission développement durable
Michel	PAOLETTI	président du groupe de l'Outre -Mer
Elisabeth	PAULY	Directeur général des études
Yves	ROBIN	Chef du service de l'industrie manufacturière
Fabienne	ROSENWALD	Chef de service
Jean-Marc	VITTORI	Éditorialiste
François-Charles	WOLFF	Représentant des chercheurs en sciences économiques et sociales
Claire	BAZY MALAURIE	Rapporteur général, Président de Chambre
Philippe	CHANTEPIE	Chef du département
Alain	EVEN	Président
Lionel	FONTAGNÉ	Conseiller scientifique
Christian	GARNIER	Vice président France nature Environnement
Olivier	GARNIER	DGA Supervision des Gestions et Processus d'Investissement
Romain	GUERRY	Conseiller technique - économie des politiques soc. et de l'emploi
Antoine	MAGNIER	Directeur
Walter	RADERMACHER	Directeur général
Frédéric	REISS	Député Maire

Introduction, Jean-Pierre DUPORT, Président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT ouvre la première assemblée plénière du Cnis dans sa nouvelle configuration. Il rappelle qu'une nouvelle gouvernance de la statistique publique a été définie par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et mise en place à travers le décret d'application du 25 mars 2009. Celle-ci s'appuie sur trois piliers. Le Cnis est chargé d'assurer le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique, en vue de souligner les nouveaux besoins et de repérer les lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux. Sur cette base, le service statistique public – c'est-à-dire l'Insee et les SSM – arrête son programme de travail et l'exécute. L'Autorité de la statistique publique, présidée par Paul Champsaur, veille à l'application des principes inscrits dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne et s'assure de la pertinence du programme de la statistique publique au regard des demandes exprimées à travers le Cnis. Pour exercer sa mission, l'Autorité de la statistique publique s'appuie sur un bilan détaillé de l'exécution du programme de travail de la statistique publique, présenté chaque année par le président du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT indique que le bilan 2009 de l'exécution du programme de la statistique publique est en cours de réalisation et sera diffusé prochainement. Il ajoute avoir été auditionné le 18 décembre 2009 par l'Autorité de la statistique publique, de même que le directeur général de l'Insee. L'avis émis par l'Autorité de la statistique publique sera porté à connaissance des membres de l'assemblée plénière dès sa publication officielle.

Cette nouvelle gouvernance de la statistique publique conforte le rôle du Cnis.

Ce dernier est à présent doté d'un président à part entière, nommé par le ministre en charge de l'économie parmi les membres du Bureau, sur proposition de celui-ci. Cette configuration favorise la visibilité du Cnis et autorise son président à constituer une réelle force de proposition. Le programme à moyen terme du Cnis aura ainsi été présenté devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Il rappelle que le bureau du Cnis a été élargi pour accueillir un représentant des chercheurs et un représentant de la Fédération Bancaire Française. Le Bureau demeure l'instance politique du Cnis, en charge de préparer les délibérations soumises à l'assemblée plénière et d'examiner les rapports établis par les commissions et groupes de travail. La composition du Cnis a été recentrée autour des seuls utilisateurs – l'assemblée plénière ayant été réduite à 44 membres. Les responsables des services producteurs de la statistique publique participeront toujours aux débats mais ne seront pas appelés à voter.

La réforme de la gouvernance de la statistique publique a coïncidé avec la préparation du moyen 2009-2013 ce qui a donné l'occasion de faire évoluer le fonctionnement du Cnis. L'organisation des formations du Cnis, calquée sur celle des services producteurs, avait tendance à favoriser un débat technique qui rendait parfois difficile la participation des utilisateurs. Dans le prolongement des réflexions menées par Bernard Brunhes en préalable à l'élaboration du moyen terme, les travaux conduits par Jean-Pierre Puig et Philippe Domergue ont montré la nécessité de privilégier une approche plus transversale. Les quatorze formations du Cnis ont donc été remplacées par sept commissions recouvrant les thèmes suivants :

- Démographie et questions sociales.
- Emploi, qualification et revenus du travail.
- Entreprises et stratégies de marché.
- Environnement et développement durable.
- Services publics et services aux publics.
- Système financier et financement de l'économie.
- Territoires.

Cette réorganisation du Cnis devrait permettre de recentrer les échanges autour des éléments majeurs du débat social actuel, plutôt que sur la seule logique de production.

Les SSM conserveront la possibilité de mettre en œuvre leurs propres dispositifs de concertation. Les commissions thématiques devront, quant à elles, permettre d'exprimer un certain nombre de questions transversales et d'aborder, voire d'anticiper, les besoins des acteurs de la société civile.

Bilan de la première année de fonctionnement :

Jean-Pierre DUPORT se félicite de voir que des travaux menés en son sein durant les années précédentes ; certaines orientations formulées par le Conseil notamment dans le cadre du moyen terme ont été reprises par le rapport Stiglitz-Sen. Une conférence sur les indicateurs de développement durable a également pu être organisée avec le Commissariat au développement durable et le CESE. Elle a débouché sur la production d'un avis sur les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable. Il insiste également sur le travail considérable accompli par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population, présidée par le sénateur Jean-Claude Frécon. Il salue notamment le travail de concertation avec les élus locaux entrepris pour faciliter la mise en place des enquêtes de recensement.

Le Cnis s'est fixé comme objectif, dans le cadre de son programme à moyen terme, d'effectuer un travail de veille et d'anticipation des questions posées au service statistique public, avec pour ambition d'initier une analyse prospective des besoins d'information. Après une année de fonctionnement, cet objectif est en partie atteint. Chaque commission a été organisée autour d'un thème particulier. Des utilisateurs plus nombreux et venant d'horizons divers ont été réunis et les échanges se sont avérés constructifs. Un effort de pédagogie sera toutefois nécessaire autour de la commission « services publics et services aux publics » ; les contours de la commission « environnement et développement durable » nécessiteront probablement d'être ajustés.

La participation active aux travaux du Cnis s'est également manifestée à l'occasion de la rencontre organisée en septembre 2009 sur le thème des nomenclatures socioprofessionnelles internationales (en lien avec Eurostat), ainsi qu'à l'occasion de la conférence nationale sur les indicateurs de développement durable du 20 janvier 2010. Les débats ainsi engagés devraient se poursuivre, en lien notamment avec l'élaboration de la future stratégie nationale de développement durable.

Au-delà des commissions et des rencontres, des groupes de travail ont également permis d'approfondir des questions particulières. Différents groupes de travail ont ainsi abordé les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique (sous la conduite d'Yvonick Renard), les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire (sous la conduite de Francis Cuillier), les indicateurs sociaux départementaux (sous la conduite de Joël Guist'hau) et les statistiques sur les groupes financiers (sous la conduite de Gilles de Margerie). Les rapports ainsi produits ont été examinés et approuvés par le bureau du Cnis. Trois groupes de travail demeurent en cours d'activité avec pour thèmes : le suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction (sous la conduite de Bernard Worms), le microcrédit (sous la conduite de Pierre Valentin) et la diffusion du recensement de la population (sous la conduite de Marcel Belliot).

Jean-Pierre DUPORT précise que le rapport du groupe de travail sur le suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction, répondant à une demande de Madame Lagarde et de Messieurs Borloo et Apparou, devrait être finalisé en février 2010. Ce rapport suscite de nombreuses attentes et sera présenté au Bureau de mars 2010.

Suite à une demande formulée dans le cadre de la conférence de la vie associative du 17 novembre 2009, un groupe de travail sera prochainement mis en place sur le thème de la connaissance des associations. La présidence en sera confiée à Edith Archambault en liaison avec le haut commissaire à la jeunesse et à la vie associative.

Jean-Pierre DUPORT souligne que les groupes de travail du Cnis permettent, par le travail en commun des utilisateurs avertis et des statisticiens, de contribuer à forger les orientations du service statistique public. Il insiste sur la nécessité de conserver, par ce biais, une réactivité par rapport aux demandes de la société civile sur le terrain.

I. Les orientations du programme à moyen terme Insee 2011-2015 au regard des demandes à moyen terme du Cnis

Introduction Jean-Philippe COTIS, Directeur Général de l'Insee

Jean-Philippe COTIS rappelle que, parallèlement à l'adoption par le Cnis de son avis sur le moyen terme 2009-2013, l'Insee s'est attelé à l'élaboration de son projet « Ambition 2015 ». Dans un contexte difficile, il s'agissait pour l'Insee d'être au rendez-vous des problématiques de demain. Quatre ambitions ont ainsi été formulées :

- accroître l'impact de l'Insee dans le débat public ;
- positionner l'excellence technique et l'innovation au cœur des travaux de l'Insee ;
- anticiper et organiser l'Institut en vue d'accroître sa réactivité ;
- dégager des marges de manœuvre pour permettre à l'Insee de mieux remplir ses missions et de répondre à de nouvelles demandes.

Jean-Philippe COTIS évoque l'organisation d'un séminaire, le 19 octobre 2009, réunissant l'encadrement supérieur de l'Insee et les responsables de SSM. Les discussions ont porté sur le programme de travail du service statistique public. Les thèmes retenus correspondent aux orientations à moyen terme du Cnis. Sur le thème du développement durable et dans le prolongement des réflexions de la commission Stiglitz, des travaux seront entrepris pour développer la problématique du bien-être, proposer des indicateurs complémentaires au PIB, élaborer des indicateurs de développement durable et suivre les « activités vertes ».

Autour du thème de la mondialisation, l'idée serait de construire un système d'information sur les entreprises et les groupes qui permettra de mieux appréhender les mécanismes de la mondialisation et leurs effets.

Autour du thème de la formation, l'ambition sera d'améliorer le dispositif afin d'intégrer la notion de formation tout au long de la vie. Pour la localisation de l'information statistique, l'accent devrait être mis sur le développement du géoréférencement et l'observation au niveau local des prix du logement, de l'emploi et des revenus.

Plus généralement, une réorganisation importante de l'Insee a été engagée. Une direction de la méthodologie devrait voir le jour au sein de l'Insee. La démarche qualité fera l'objet d'un investissement accru. La stratégie de communication de l'Institut devra être revue. Le programme de travail du service statistique public dans son ensemble fera dorénavant l'objet d'une élaboration coordonnée. Un certain nombre d'opérations statistiques menées en dehors du service statistique public pourront par ailleurs bénéficier d'un label « statistique publique ». Des directions régionales « centres de services » seront créées au sein de l'Institut, dans une optique de mutualisation des fonctions support.

A travers ces chantiers, le projet « Ambition 2015 » vise à mieux prendre en compte les demandes adressées à l'Insee, en particulier par le Cnis, ainsi qu'à réorganiser l'Institut pour accroître ses capacités de production dans un contexte budgétaire contraint. A travers l'optimisation de ses moyens humains et financiers, l'Insee souhaite également garantir la qualité de ses productions et en accélérer la diffusion.

Le directeur général de l'Insee insiste sur la nécessité de raisonner désormais à l'échelle du service statistique public et non plus seulement à l'échelle de l'Insee. Un point sera fait chaque année par le président du Cnis sur les écarts éventuels entre les orientations dégagées par le Conseil et les réalisations du service statistique public dans son ensemble.

En conclusion, Jean-Philippe COTIS revient sur les suites données par l'Insee et le service statistique public à la publication du rapport Stiglitz. Il rappelle que les conclusions du rapport ont été présentées dans le cadre d'une conférence organisée à la Sorbonne, le 14 septembre 2009. Celles-ci visent principalement la mesure des performances économiques et du progrès social à travers la promotion d'une approche par les ménages et la prise en compte de la production domestique non-marchande, la description de la répartition des statistiques au-delà des moyennes, la représentation du bien-être sous ses diverses formes (objectives et subjectives) et l'appréhension des enjeux liés à la soutenabilité du bien-être.

Une conférence de presse a par ailleurs été donnée le 17 novembre 2009 pour apporter un éclairage sur les travaux engagés ou prévus par l'Insee et le service statistique public dans le droit fil des recommandations du rapport Stiglitz. Une distinction a été faite entre les travaux susceptibles de déboucher rapidement et ceux de plus longue haleine. Ces derniers devront souvent être menés en collaboration avec des partenaires internationaux. Le service statistique public jouera un rôle moteur. : Une coopération se met en place avec l'OCDE pour rassembler un certain nombre de pays, développés ou émergents, et produire une impulsion à l'échelle mondiale. Des efforts seront poursuivis en ce sens à l'occasion de la réunion de la commission statistique de l'ONU, fin février 2010. Un accord de partenariat et de parrainage a par ailleurs été conclu avec Eurostat, auquel un grand nombre de pays européens se sont associés. Des travaux récents conduits par l'Insee sur la décomposition des comptes des ménages seront prochainement répliqués dans ce cadre. Un renouveau de la statistique publique devrait ainsi pouvoir être porté à l'échelle internationale.

1. Les grands chantiers statistiques, Stéfan LOLLIVIER (Insee – Directeur des statistiques démographiques et sociales)

Stéfan LOLLIVIER indique qu'il insistera davantage dans sa présentation sur les orientations et les principes de fonctionnement retenus dans le cadre du programme à moyen terme de l'Insee, sans balayer l'ensemble des travaux programmés. L'accent sera mis sur l'ajustement entre l'offre et la demande.

Accroître l'impact de la statistique publique dans le débat public,

Stéfan LOLLIVIER souligne que l'essentiel sera de répondre à la demande – celle-ci émanant des institutions européennes, des instances internationales, du Cnis, des ministères, des partenaires sociaux, des ONG, etc. Parmi les sujets prioritaires devraient figurer : la problématique « au-delà du PIB » (rapport Stiglitz, mesure du pouvoir d'achat, inégalités et dispersion des revenus, décontraction des évolutions de revenus et de consommations), le développement durable, la mondialisation, l'entrepreneuriat, la fourniture d'indicateurs sociaux et la production d'informations localisées. La plupart de ces enjeux renvoient à des discussions déjà menées au sein du Cnis.

L'excellence technique et l'innovation,

Il s'agira pour l'Insee de ne pas afficher de retard par rapport au progrès technique et d'être au rendez-vous des partenariats européens en matière d'innovation. L'idée serait de revisiter le système d'information à la lumière des innovations technologiques et méthodologiques produites à l'échelle internationale, de s'appuyer sur les réflexions économiques et politiques visant à concevoir de nouveaux indicateurs et de mettre en œuvre des méthodes de production innovantes. La création d'une direction de la méthodologie au sein de l'Insee devrait permettre de relayer l'innovation au cœur des processus.

Anticiper et de se montrer plus réactif,

l'enjeu sera de raisonner à l'échelle du service statistique public – la demande étant généralement adressée à la statistique publique dans son ensemble. Les informations devront être rendues cohérentes et accessibles. Des indicateurs ou des publications correspondant aux demandes devront être fournis, plutôt que des outils. L'idée serait de proposer des statistiques de référence, labélisées et déclinables à des niveaux géographiques distincts. Les projets de nature à fournir les résultats attendus durant le moyen terme devront également être lancés. Les indicateurs localisés, notamment, ont fait l'objet de demandes fortes. Les travaux nécessiteront de être engagés rapidement, dans des domaines aussi variés que l'emploi, le chômage, la production, le logement, etc.

Dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir les missions du service statistique public et répondre à de nouvelles demandes,

l'accent sera mis sur la recherche et le développement au sein de l'Insee, dans une optique d'amélioration de la qualité et de l'efficacité. L'effort de substitution des données collectées par enquêtes par des données administratives sera poursuivi, en conformité avec les orientations du Cnis et le code de bonnes pratiques de la statistique publique. Il s'agira également de rationaliser l'organisation de la production au sein du service statistique public et de lancer des chantiers visant à réduire les coûts.

En accord avec ces ambitions, trois principes de fonctionnement ont été retenus.

- Il s'agira tout d'abord de privilégier les approches internationales dans un souci de comparabilité des dispositifs, des questionnaires et des statistiques à l'échelle internationale. L'objectif sera notamment d'assurer la cohérence des nomenclatures, en particulier les nomenclatures sociales. La dimension internationale de certaines problématiques telles que le développement durable, la formation tout au long de la vie, la mondialisation ou l'élaboration des indicateurs de court terme devra être prise en compte. La statistique publique française devra ainsi se mettre en situation de respecter les règlements communautaires et d'être évalué positivement lors des audits internationaux. Les bonnes pratiques et les expériences devront pouvoir être partagées, notamment en matière de collecte multi-modes. Le service statistique public devra également se donner les moyens d'être davantage présent dans la préparation des opérations communautaires.
- En second lieu, il s'agira de raisonner à l'échelle du service statistique public, en s'assurant que les grandes orientations du moyen terme soient partagées. Certains travaux ne pourront pas être menés exclusivement par l'Insee, qu'il s'agisse des indicateurs du développement durable, des statistiques sur la formation tout au long de la vie, des statistiques sur la mondialisation ou des statistiques sur le foncier et le logement. Les SSM et les autres partenaires tels que la Banque de France devront pouvoir proposer des réponses cohérentes et mieux communiquer autour de ces questions. La coordination stratégique entre l'Insee et les SSM devra également être au centre des préoccupations. La gouvernance de la statistique publique devra être améliorée pour répondre aux besoins du moyen terme. Les travaux du service statistique public devront pouvoir être conduits par un organisme référent, sans qu'il s'agisse nécessairement de l'Insee.
- En dernier lieu, il s'agira d'intégrer, autant que de besoin, la dimension localisée dans les travaux. Ceci devrait impliquer une refonte des outils de géoréférencement ainsi que la conduite d'une réflexion sur la connaissance locale de l'appareil productif. L'idée serait également de pouvoir estimer l'emploi et le chômage sur des zones non-standard, de disposer d'une connaissance localisée des revenus et des inégalités, d'enrichir les informations sur le foncier, l'immobilier et les conditions de logement et de définir des indicateurs localisés de développement durable cohérents avec les indicateurs nationaux.

Stéfan LOLLIVIER souligne que le moyen terme devrait également permettre de lancer ou de poursuivre un certain nombre de chantiers emblématiques. Il évoque notamment le projet RESANE (en lien avec le profilage des groupes), ainsi que la rénovation et l'augmentation de l'échantillon de l'enquête emploi. Qu'il s'agisse d'adapter des processus existants ou de créer de nouvelles infrastructures, l'accent sera mis sur l'optimisation du rapport bénéfices / coûts, de même que sur le pilotage des projets au sein du service statistique public.

Il évoque un certain nombre de fiches actions visant l'aménagement du dispositif existant, en vue de prendre en compte les questions liées au développement durable, à la formation tout au long de la vie et à la qualité de vie. Parmi les grands chantiers, il mentionne également la pérennisation des enquêtes pilotes dans le champ de la mondialisation et leur intégration au dispositif actuel.

Stéfan LOLLIVIER insiste par ailleurs sur la nécessité de faire progresser la technologie du recensement de la population, en optimisant la logistique au sein de l'Insee et en améliorant la méthodologie statistique employée, notamment par la constitution d'un répertoire des logements allant au-delà du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Une réflexion collective sera de surcroît menée pour repenser le questionnaire du recensement de la population, en lien avec la CNERP.

De manière plus générale, il s'agira de mutualiser les processus élémentaires utilisés dans l'élaboration des indicateurs de court terme (conjoncturels ou quantitatifs), d'améliorer les outils de géoréférencement, d'améliorer la connaissance autour du logement (dans le prolongement des travaux du groupe de travail présidé par Bernard Worms), de valoriser les données de sortie de caisse pour améliorer la connaissance des prix (indice et comparaisons spatiales) et des consommations carbone, de réfléchir au développement et à l'expérimentation d'enquêtes multi-modes et d'assurer une plus grande cohérence entre les résultats statistiques et le ressenti des utilisateurs.

En conclusion, Stéfan LOLLIVIER souligne que les grands chantiers du moyen terme à venir ne visent pas un accroissement du nombre des travaux statistiques mais la mise à disposition de statistiques lisibles et non-contestables.

2. Les comptes nationaux, Éric DUBOIS (Insee – Directeur des études et synthèses économiques)

Deux changements de bases en trois ans (2011-2014)

Éric Dubois indique que deux changements de base de comptabilité nationale devront être opérés en 2011 et 2014, de manière coordonnée avec les partenaires européens. Cette performance nécessitera une mobilisation intense des producteurs, en particulier du département des comptes nationaux. Ces évolutions de comptes nationaux permettront une amélioration en deux temps de la mesure de l'évolution macro-économique de l'économie française :

- En 2011, un changement de nomenclature interviendra, de même qu'un changement du système d'information sur les entreprises (ESANE) tout en assurant la continuité dans le temps de la mesure macroéconomique. Des améliorations méthodologiques seront également apportées (mise à jour des taux de TVA, évaluation de la fraude, etc.).
- En 2014, un changement conceptuel interviendra, ayant pour objet d'intégrer la Recherche & Développement et les dépenses d'équipement militaire dans le champ de l'investissement. Une évaluation annuelle des engagements des régimes de retraite devra être fournie, en vue d'assurer une comparabilité de ceux-ci à l'échelle internationale.

Les suites du rapport « de Margerie » sur les statistiques relatives aux groupes financiers

Éric DUBOIS mentionne une publication dans le bulletin mensuel de la Banque de France ainsi que la parution prochaine d'un numéro d'Insee Première explicitant l'écart entre le produit net bancaire et la valeur ajoutée. Il évoque également la mise en place d'un groupe de travail au niveau européen pour améliorer la mesure des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Les réflexions devraient permettre également d'intégrer un certain nombre d'éléments dans la valeur ajoutée, notamment les activités de change. Un groupe de travail pourrait par ailleurs mis en place pour envisager l'éclatement des comptes des institutions financières par grand métier.

Les suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi pour la mesure de la performance économique et du progrès social

Éric DUBOIS indique que la mise en œuvre des recommandations du rapport va conduire le SSP à travailler dans plusieurs directions :

- Mettre l'accent sur d'autres grandeurs macroéconomiques pertinentes que le PIB pour la mesure du bien-être : revenu national net, comptes de patrimoine ;

deux numéros d'Insee Premières publiés régulièrement devraient faire écho aux recommandations du rapport visant à privilégier une approche du bien-être par les revenus et la consommation des ménages, ainsi que par la prise en compte de la dimension actif/passif des agents.

- Élargir les indicateurs de revenu aux activités non marchandes
- Mieux prendre en compte la distribution des revenus (avec la DSDS) :

la problématique de la distribution des revenus sera également traitée, dans le prolongement du premier éclatement du compte des ménages par catégories. L'idée serait de poursuivre l'expérimentation en produisant des évolutions temporelles et en progressant dans la prise en compte de la dimension patrimoniale, en collaboration avec la DSDS.

- Intégrer progressivement les aspects environnementaux (avec le SOeS) :

des travaux ont notamment été lancés concernant l'évaluation du contenu en polluants de la demande finale. À plus ou moins long terme, des travaux devraient être engagés pour progresser dans l'évaluation des coûts cachés tels que les atteintes à l'environnement. Eric DUBOIS précise que ces investissements comporteront une part de risque, puisque relevant de la recherche appliquée. Des réponses innovantes devront être apportées à certains questionnements émergents.

3. La communication et la diffusion, Pierre AUDIBERT (Insee – Directeur de la diffusion et de l'action régionale)

Pierre AUDIBERT souligne que le précédent système de diffusion et de communication du service statistique public visait à assurer une diffusion la plus large possible des travaux, dans une logique quantitative. L'enjeu serait dorénavant de mettre en œuvre une logique plus qualitative. Durant les dernières années, la quantité d'information statistique diffusée par le biais des sites internet de l'Insee et des SSM a connu une croissance exponentielle (bases de données, fichiers détails, données localisées, etc.). L'effort devra être poursuivi, en vue notamment de raccourcir les délais de publication et d'annoncer plus en amont la parution de certaines statistiques. Cependant, l'accent devra être mis sur la dimension qualitative.

Suite aux récentes perturbations ayant secoué le service statistique public, une enquête a été commandée sur la crédibilité de l'Insee et des indicateurs diffusés (taux de natalité, pouvoir d'achat, chômage, etc.). Les résultats de l'enquête ont permis de montrer que la crédibilité de l'Insee en tant qu'institution demeurerait forte. En revanche, le faible crédit accordé à certains indicateurs a été mis en évidence. Dans des domaines tels que le chômage, le pouvoir d'achat et l'endettement, le grand public n'accorde pas une grande crédibilité au service statistique public. Certaines personnes estiment que les hommes politiques font dire aux indicateurs ce qu'ils souhaitent. D'autres considèrent que les indicateurs ne reflètent pas la réalité qu'eux-mêmes vivent. La défiance de certains individus est par ailleurs liée à leur ignorance de la façon dont sont construits les indicateurs. Les utilisateurs de statistiques (leaders d'opinion, chefs d'entreprises, etc.) affichent du reste une confiance plus importante dans la statistique publique.

Deux des ambitions du moyen terme de l'Insee devraient permettre de faire face à ce constat : accroître l'impact du service statistique public dans le débat public ; anticiper et s'organiser pour être plus réactif.

En premier lieu, l'objectif sera « d'écouter vraiment » en différenciant davantage les publics (entreprises, chercheurs, enseignants, journalistes, institutionnels et grand public), en utilisant tous les canaux à disposition (Cnis, réseaux régionaux de l'Insee, internet, etc.), en modernisant les dispositifs d'écoute de l'Insee pour être en phase avec les évolutions de la société, en s'organisant avec les SSM et en systématisant les enquêtes de satisfaction pour accompagner la diffusion des opérations tels que le recensement de la population et suivre l'image de l'Insee et de la statistique publique.

En second lieu, il s'agira de « diffuser mieux » en élaborant des informations qui soient plus en phase avec le ressenti du public, en diffusant des distributions et non plus seulement des moyennes, en construisant des indicateurs territoriaux compréhensibles et plus proches des attentes des utilisateurs, en développant les séries longues et en améliorant les outils de diffusion. Dans le cadre du moyen terme, une refonte complète du site de diffusion de l'Insee sera notamment menée, en vue d'en accroître la qualité, la convivialité et la lisibilité. Le système éditorial de l'Insee sera également revu, en cohérence avec l'outil internet.

En dernier lieu, il s'agira de « communiquer ». L'enjeu sera de définir une stratégie de communication qui permette de positionner la statistique publique au sein de la société et de consolider l'image de l'Insee. Des conférences de presse régulières pourront être mises en place, de même que des communications ponctuelles sur des problématiques émergentes. La communication pourra porter également sur les travaux statistiques et leur méthodologie. La fonction de communication devra être professionnalisée.

En conclusion, Pierre AUDIBERT réaffirme la volonté de l'Insee de poursuivre les efforts entrepris pour permettre à la statistique publique de créer un langage commun au sein de la société.

Débat

Benoit ROBIN (FO) constate que, dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la statistique publique, le Cnis assume de mieux en mieux son rôle et se trouve conforté dans ses missions. Il partage l'attachement du Cnis à ce que la statistique publique demeure forte et indépendante. Il salue les efforts entrepris pour restructurer les instances de concertation et rechercher une plus grande cohérence dans l'élaboration des programmes. Il se félicite également de l'attention portée à l'information des utilisateurs et du grand public par la diffusion et à la vulgarisation des travaux et analyses.

Il appelle toutefois le Cnis à la vigilance concernant les conséquences que pourraient avoir sur le fonctionnement de l'appareil statistique public un certain nombre de décisions et mesures prises récemment, en particulier dans le cadre de la RGPP. Il exprime de réelles inquiétudes quant aux moyens et aux ressources dont disposera l'appareil statistique public. Il en insiste sur la nécessité pour le Cnis de faire écho à ces problématiques.

Il constate que le projet Ambition 2015 de l'Insee est en phase avec les éléments discutés au sein du Cnis. D'un point de vue opérationnel, il estime cependant que des échanges bilatéraux du type de ceux mis en œuvre par certains SSM dans le cadre de l'élaboration de leurs projets pourraient être formalisés entre l'Insee et les utilisateurs de statistiques, en dehors des commissions du Cnis. Des réflexions pourraient ainsi être partagées, concernant notamment l'approche patrimoniale des revenus des ménages. Il s'interroge sur les conditions budgétaires de réalisation du projet Ambition 2015.

Patrick DUCHATEAU (MEDEF) rend hommage à son prédécesseur au sein de l'assemblée plénière : Yvonick Renard. Il salue ensuite la transformation des structures du Cnis. En dépit des difficultés rencontrées dans un premier temps par les différents acteurs pour se positionner au sein du nouveau dispositif, il estime que celui-ci devrait entrer prochainement en régime de croisière.

Il observe que la publication du rapport Stiglitz a provoqué une prise de conscience de la nécessité de mettre en avant d'autres indicateurs que le PIB pour mesurer la réalité économique. Il constate que le rapport Stiglitz place l'individu au centre de l'analyse économique et prône le développement d'indicateurs de dispersion, ainsi que d'indicateurs qualitatifs. Ces axes de réflexion mériteraient d'être étendus au tissu productif. Les statistiques d'entreprises pourraient intégrer non seulement des indicateurs agrégés, mais également des données par taille d'entreprises, dans le domaine de l'activité, mais aussi de la rentabilité, la compétitivité, le partage de la TVA, etc.

Il souligne que, dans une économie mondialisée, l'enjeu serait de développer des indicateurs homogènes et comparables au niveau européen, sans pour autant refuser de considérer les spécificités françaises. Il évoque notamment une concertation nécessaire au niveau européen dans le domaine du développement durable, en vue de concevoir des indicateurs homogènes, fiables et pérennes, allant au-delà des « opportunités politiques ».

Patrick DUCHATEAU indique que le MEDEF est conscient et fier de la qualité du système statistique public français. Devant les inquiétudes suscitées par la diminution des ressources allouées à la statistique publique et dans l'optique de maintenir au sommet le service statistique public, il préconise la mise en œuvre de trois orientations :

- la présentation par le Cnis de priorités, établies en fonction des besoins de l'ensemble des utilisateurs (administrations publiques, acteurs de la société civile, entreprises) ;
- la mobilisation des sources administratives ;
- le recours aux statistiques privées, dans des conditions de complémentarité optimale avec les sources publiques.

L'objectif serait ainsi de ne pas inclure dans les programmes statistiques de projets susceptibles de ne pas aboutir faute de moyens ou en raison de difficultés techniques (en lien notamment avec les enquêtes réalisées auprès des entreprises). Il s'agirait par ailleurs de développer le recours aux données existantes, en venant à bout des réticences de certains acteurs, dont la DGFIP. Des partenariats public/privé pourraient être également envisagés.

Il souligne que les travaux du Cnis ont confirmé l'existence de besoins nouveaux, plus qualitatifs et relatifs à des données différentes de celles présentées jusqu'alors. Il insiste également sur la nécessité de développer l'accès aux données pour les chercheurs, les économistes, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux.

Denis DURAND (CGT) constate une réelle écoute des utilisateurs de la statistique publique à travers le Cnis, de nature à encourager l'implication des uns et des autres dans les travaux du Conseil. Cela étant, il insiste sur le profond malaise introduit dans les débats par les perspectives d'évolution des moyens alloués au service statistique public. Dans le prolongement des discussions menées au sein du Bureau, il estime que le temps est venu de « tirer le signal d'alarme ».

Au-delà de la nécessité évoquée par les représentants de l'Insee de définir des priorités en fonction des contraintes budgétaires, Denis DURAND exprime sa grande inquiétude devant la perspective d'une diminution massive des moyens alloués au service statistique public. Il évoque une possible réduction des effectifs de l'ordre de 2,5 % par an durant les prochaines années. Pour l'année 2010, il observe que les diminutions annoncées de crédits de fonctionnement atteignent jusqu'à 40 %. Bien que n'intervenant pas en tant que porte-parole des personnels de l'Insee, il souligne que la situation suscite de fortes inquiétudes et un grand mécontentement chez ces derniers. En tant que porte parole des usagers du service statistique public, il considère qu'un tel choc infligé à l'appareil de production de la statistique publique, à plus forte raison dans le contexte de la délocalisation d'une partie du service statistique public à Metz, pourrait remettre en cause la capacité du dispositif à répondre aux attentes de la population. La crédibilité du SSP pourrait s'en trouver diminuée, de même que sa capacité à poursuivre les ambitions du programme à moyen terme et les orientations formulées par le Cnis.

Denis DURAND évoque une dégradation des moyens probablement plus importante que celle intervenant au sein de l'administration française en général. Dans ces conditions, la CGT souligne la contradiction entre cette dégradation et le principe d'adéquation entre les ressources et les missions inscrit dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Roxane SILBERMAN (représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales) souligne que le vaste programme présenté par les représentants de l'Insee traduit une prise en compte des débats au sein du Cnis. Elle partage néanmoins la préoccupation exprimée concernant les moyens alloués au service statistique public. Elle insiste sur la nécessité de demeurer attentif à l'équilibre entre ces orientations de fond et le redéploiement des moyens. Dans ce contexte, elle plaide pour la mise en œuvre d'un suivi des grands axes stratégiques.

Elle se félicite que l'accent ait été mis, de manière positive, sur l'intégration européenne et internationale, bien qu'elle perçoive encore, à certains égards, associée à une volonté certes légitime de préserver les intérêts français une position souvent plus défensive que proactive. En tout état de cause, elle s'interroge sur la façon dont le service statistique public entend s'organiser pour être actif et soutenir des propositions au plan international. Elle soulève sur ce point la question des objectifs et des moyens, en insistant sur la nécessité d'établir des stratégies en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires (au-delà des SSM).

S'agissant de raisonner à l'échelle du service statistique public et plus simplement de l'INSEE, elle souligne sur l'utilité qu'il y aurait dans cette reconstruction d'une cohérence d'ensemble et de recherche d'une synergie de moyens de le réexaminer également sous l'angle de sa construction historique. Les contraintes sur les moyens plaident aussi pour que l'état des lieux de ce système statistique français qu'il est nécessaire de faire comme point de départ prenne en compte ce qui est produit et se développe en dehors en particulier dans le monde de la recherche pour qu'une logique d'ensemble puisse se mettre en place.

Roxane SILBERMAN revient également sur la place donnée aux statistiques administratives. Soulignant qu'à côté de leur grand intérêt, les limites des sources administratives ont aussi été évoquées à plusieurs occasions au CNIS, elle réitère l'inquiétude qui demeure quant à la possible disparition, à terme, d'un certain nombre d'enquêtes. Elle insiste également sur la nécessité d'étudier attentivement les problématiques de qualité et de documentation liées à l'utilisation des bases administratives. Elle ajoute que si l'on se dirige vers une utilisation de plus en plus importante des données administratives, on devrait dès lors ne pas s'interdire d'envisager les possibilités d'améliorer certaines de ces bases bien qu'elles soient d'abord des bases de gestion.

Elle fait observer que l'évolution vers les statistiques administratives peut être un moyen pour produire ces statistiques localisées qui font l'objet d'une demande réitérée et croissante. Elle s'interroge cependant sur l'état de la réflexion concernant la représentativité des enquêtes à une échelle régionale notamment. Elle évoque également la nécessité de remédier aux problèmes de cohérence des données produites localement.

En dernier lieu, elle confirme l'importance de mener une réflexion sur la collecte multi-modes, en mentionnant l'avance prise par certains pays dans ce domaine.

Patricia FERRAND (CFDT) souligne le caractère ambitieux du projet présenté. Elle s'interroge néanmoins sur les conséquences éventuelles de la contrainte budgétaire sur la mise en œuvre opérationnelle de ce plan stratégique. Elle explique qu'une priorisation des choix pourrait s'avérer nécessaire.

Elle constate par ailleurs que les propositions faites en matière de communication répondent à de nombreuses attentes des utilisateurs et acteurs du débat public. Dans ce domaine, elle constate que le Cnis a été entendu. Cela étant, elle s'interroge sur la communication mise en œuvre à l'échelle du service statistique public.

Jean-Philippe COTIS interprète l'intérêt manifesté par les participants à l'égard des projets de l'Insee comme une marque de soutien. En ce qui concerne l'évolution des effectifs, il souligne que les tendances de long terme évoquées sont celles de la RGPP, avec le remplacement d'un départ à la retraite sur deux au sein de la fonction publique. Il explique que les nombreux recrutements opérés à l'Insee dans les années 60 se traduisent aujourd'hui par un nombre important de départs à la retraite. Il estime que cette tendance devrait être confirmée jusqu'en 2011. En 2012 et 2013, l'Insee bénéficiera d'un surnombre dans le contexte de l'implantation d'un pôle de la statistique publique à Metz.

Il évoque par ailleurs un mouvement de réorganisation de l'Insee, notamment à travers la restructuration des directions régionales. Des gains de productivité seront ainsi réalisés, de façon à préserver les capacités de production. Pour les frais de fonctionnement, des discussions ont été engagées avec les autorités concernées, en vue de retrouver une situation budgétaire cohérente.

S'agissant de la capacité de la France à jouer un rôle moteur dans le processus de modernisation de la statistique publique à l'échelle internationale, il souligne que les travaux de la commission Stiglitz, hébergée par la statistique française, ont ouvert des perspectives. Il rappelle qu'un partenariat européen copiloté par Eurostat et l'Insee vient d'être institué après que la France a joué un rôle précurseur dans la désagrégation des comptes des ménages (consommations et revenus). Jean-Philippe COTIS souligne que la France a pu prendre une certaine avance dans ce domaine, du fait du caractère centralisé de son dispositif qui lui permet de marier plus aisément les sources administratives avec les données d'enquêtes structurelles. De surcroît, la statistique française était déjà en phase avec l'esprit de la commission Stiglitz. Suite à la réunion organisée par les Nations Unies fin février 2010, d'autres pays pourraient souhaiter rejoindre le mouvement, y compris des pays émergents.

Stéfan LOLLIVIER estime que les sources administratives et les enquêtes ne sauraient être opposées. Il insiste sur la nécessité d'utiliser les sources administratives dans les domaines où elles existent et d'utiliser les enquêtes comme ressource complémentaire dans les domaines où elles n'existent pas. En dépit de la complexité induite par l'utilisation des sources administratives, il juge inopportun de continuer à s'appuyer sur des enquêtes dès lors que des données administratives peuvent être mobilisées. Il ajoute que les sources administratives autorisent souvent une profondeur géographique et une cohérence temporelle plus importante. En tout état de cause, il indique ne pas être inquiet quant à l'avenir des enquêtes de la statistique publique, compte tenu notamment des obligations créées par un certain nombre de règlements européens. Il souligne que le champ des enquêtes sociales couvertes par un règlement européen s'accroît.

Il plaide également pour l'utilisation de techniques statistiques innovantes qui permettent d'aboutir à une réelle profondeur géographique sans nécessairement impliquer la mise en œuvre d'enquêtes sur des grands échantillons. Il évoque la possibilité de procéder à des empilements d'enquêtes répétées, ou d'utiliser des méthodologies « petit domaine ». Il estime que les enquêtes auprès des ménages (en face à face) ne doivent être utilisées qu'après exploration de toutes les alternatives.

S'agissant d'utiliser les sources privées, Stéfan LOLLIVIER insiste sur la nécessité de mener des expertises au cas par cas pour évaluer la qualité et la pertinence des éléments disponibles.

En ce qui concerne l'intégration au niveau international, il se déclare convaincu que les bons projets peuvent être portés à l'échelle européenne. Il donne l'exemple des préconisations du groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld sur la mesure du chômage. Il indique être également relativement confiant quant à la transposition des orientations concernant les nomenclatures sociales. Dans ce domaine, il estime que l'exemplarité du travail devrait finir par porter ses fruits.

En conclusion, Stéfan LOLLIVIER confirme la nécessité de raisonner en tant que service statistique public, y compris dans le domaine de la communication. Il explique qu'un organisme « tête de file » pourrait être désigné dans chaque grand domaine pour communiquer au nom du service statistique public. L'idée serait ainsi d'imposer une parole unique vis-à-vis des utilisateurs, sans nécessairement renvoyer à l'Insee.

Pierre AUDIBERT confirme qu'un des objectifs du moyen terme serait d'aboutir à la mise en place d'un système d'information localisé cohérent. La cohérence interviendrait entre les différents niveaux géographiques, ainsi qu'entre les sources administratives et les données d'enquêtes. Le géoréférencement devrait ainsi permettre de localiser un certain nombre d'informations, tirées de sources exhaustives ou non, pour les intégrer à une maille significative du point de vue statistique.

Il rappelle également que la diffusion de l'information fait partie des missions fondamentales de l'Insee. Une tentative de mise en cohérence à l'échelle du service statistique public a été esquissée à travers la mise en place d'un portail de la statistique publique. Une coordination informelle est également à l'œuvre avec les SSM. Cependant, une réflexion semble aujourd'hui nécessaire pour structurer davantage la communication du service statistique public et la diffusion des informations. L'Autorité de la statistique publique a récemment souhaité que les indicateurs produits par les SSM suivent les mêmes règles de diffusion que ceux produits par l'Insee – ce qui pourrait renvoyer à une forme de labellisation.

Jean-Marc BEGUIN (Insee – Directeur des Statistiques d'entreprises) précise que la coopération européenne se structure de plus en plus autour de réseaux ESSnet, dotés de budgets spécifiques. Il souligne que la France participe aujourd'hui à neuf réseaux de ce type et assure le pilotage de celui consacré au profilage.

Il salue par ailleurs la proposition d'établir des contacts bilatéraux entre l'Insee et les utilisateurs de la statistique publique. Il estime que de tels échanges pourraient permettre de répondre aux questions concernant les programmes de la statistique publique et d'apporter un éclairage sur les ressources existantes.

S'agissant de raisonner à l'échelle du service statistique public, il rappelle que l'Insee conserve une mission de coordination à travers les outils. Dans le domaine des statistiques d'entreprises, il évoque notamment la construction d'un répertoire statistique, à même de constituer un outil de coordination. Il s'agira ainsi de répondre à la complexification des unités statistiques et de mettre en œuvre un outil partagé.

En ce qui concerne les données localisées, Jean-Marc BEGUIN insiste sur les possibilités offertes par les extensions régionales d'enquêtes. Bien que n'étant pas généralisées, celles-ci permettent de produire de l'information sur des territoires précis, sans engendrer de surcoûts importants.

Pierre-Yves GEOFFARD (Président de la commission « Services publics et services aux publics ») confirme la nécessité d'améliorer l'efficacité du système de production de la statistique publique, dans un contexte budgétaire contraint. Il souligne que, dans certains secteurs tels que la santé ou les assurances, les données produites par les organismes privés sont d'une très grande qualité. Il évoque cependant une difficulté rencontrée pour obtenir des données auprès des fédérations professionnelles. Il insiste sur la nécessité de parvenir à une articulation à un niveau plus général. En tout état de cause, il plaide pour la mise en œuvre d'une logique de complémentarité et non de substituabilité entre les sources publiques et privées. Il ajoute que le recours à des données privées ne saurait compenser la diminution des moyens alloués à la statistique publique.

Il estime par ailleurs que le système de communication du Cnis pourrait être amélioré, en vue de permettre au Conseil de jouer son rôle d'interface entre l'offre et la demande. Il constate que le site internet du Cnis est largement obsolète. Il explique que l'information y est mal structurée, que les informations n'y sont pas rapidement mises à jour et qu'aucune forme d'interactivité n'y est proposée, alors même que cet outil pourrait permettre à la demande de se manifester. Il s'interroge sur l'état de la réflexion dans ce domaine, sur les moyens correspondants, ainsi que sur les échéances fixées. Il s'enquiert également des critères selon lesquels le chantier sera évalué.

Hervé SAINT-SAUVEUR (ACFCI) souligne que, par nature, la demande de statistiques et d'études ne connaît pas de limites. Dans un contexte marqué par une faible croissance et un déficit budgétaire important, il estime que la sphère publique doit s'organiser pour accroître sa productivité, au même titre

que les entreprises. Il salue les efforts de productivité et de priorisation produits par l'Insee et les SSM dans ce sens. Il souhaite que ces orientations soient poursuivies, notamment l'utilisation des sources administratives. Il évoque la possibilité de demander aux gestionnaires des sources administratives de les adapter pour en faciliter l'utilisation à des fins statistiques. Hervé SAINT-SAUVEUR salue également les efforts consentis pour tendre vers une plus grande harmonisation à l'échelle internationale, en insistant sur les vertus du *benchmarking*.

Jean-Philippe COTIS confirme que l'Insee réalise chaque année des gains de productivité. Il assure que cette logique sera poursuivie, notamment à travers la restructuration des directions régionales et la création de centres de services mutualisés, en vue de préserver les capacités de production de l'Institut malgré la diminution de ses effectifs. Il souligne que les actions entreprises nécessiteront d'être menées avec attention et soin, compte tenu de leur impact sur les personnels.

Nathalie ROY (UPA) confirme l'utilité du programme présenté par l'Insee. Elle s'interroge néanmoins sur la méthodologie retenue pour poursuivre les travaux de la commission Stiglitz. Elle souligne que la volonté de développer des indicateurs de bien-être va dans le sens des préoccupations de l'UPA, axées sur la défense de l'économie de proximité. Elle estime qu'une batterie d'indicateurs pourrait permettre d'objectiver le débat sur ce point, en articulation avec la statistique d'entreprise. Elle souligne que la création du statut de l'auto-entrepreneur n'a pas clarifié la mesure des statistiques de la création d'entreprises. Elle évoque la possibilité de mener des échanges bilatéraux avec l'Insee sur le sujet. L'enjeu pour le service statistique public serait d'afficher une réelle prise en compte du *small business act*.

Elle salue l'accompagnement par l'Insee de travaux statistiques menés sur le commerce de proximité avec une réelle qualité d'écoute.

Denis DURAND fait observer que la transformation des sources administratives, de façon à leur permettre de servir à la production de statistiques, peut induire un coût. Il note la proposition d'Hervé Saint-Sauveur de faire supporter aux administrations elles-mêmes le coût de l'adaptation des données, mais fait remarquer qu'elle pourrait être jugée contradictoire avec l'objectif de réduction des dépenses affiché par le gouvernement.

Denis DURAND constate que les sources privées ne sont pas non plus conçues, en général, pour un usage statistique. En la matière, il confirme la nécessité de n'appliquer aucune approche idéologique *a priori*. Il conteste notamment l'idée selon laquelle le secteur privé est nécessairement plus efficace que le secteur public.

Gérard DE LAVERNEE (MEDEF) s'étonne que la connaissance du tissu économique n'ait pas été mentionnée au cours des présentations faites ce jour. Il craint que l'observation du tissu économique ne constitue une variable d'ajustement dans le cadre de la fixation des priorités. Or il évoque des demandes sociétales et européennes dans ce domaine, de même que des besoins pour les entreprises. Compte tenu des mutations industrielles et économiques en cours, il insiste sur la nécessité de maintenir la priorité accordée à l'observation du système productif dans le cadre du programme à moyen terme de la statistique publique.

Gilles POUZIN (CFTC) revient sur le débat lancé autour de la substituabilité/complémentarité des sources administratives par rapport aux enquêtes de la statistique publique. Il souligne que la problématique est particulièrement prégnante dans le cadre des travaux sur les statistiques du secteur de l'immobilier. Il évoque la possibilité d'en appeler à la responsabilité de l'État en matière d'accès aux données administratives, dans le respect des règles du secret concernant les situations privées. Il annonce que des représentants de la Commission d'accès aux documents administratifs ont été auditionnés par le groupe de travail présidé par Bernard Worms, en vue d'envisager la transposition d'un

certain nombre de dispositions susceptibles de favoriser l'accès aux données statistiques des administrations.

Philippe CUNEO indique qu'une refonte du site internet du Cnis a été engagée en début d'année 2010. Il sera attentif à ce que les contraintes budgétaires n'en compromettent pas la réalisation. Le chantier sera probablement poursuivi jusqu'en 2011. A ce stade, la mise en place d'un forum sur le site du Cnis n'est pas envisagée. Une réflexion pourrait néanmoins être lancée dans cette optique. Le dispositif pourrait évoluer vers une logique plus interactive. La question de l'ouverture du dispositif à des acteurs extérieurs au service statistique public devra être posée, de même que la question de la modération des outils participatifs. Une réflexion devra également être menée sur les moyens correspondants.

Jean-Pierre DUPORT salue le consensus dégagé autour de la possibilité d'organiser des échanges bilatéraux entre l'Insee, tel ou tel SSM et les utilisateurs de la statistique publique. Il souligne que la réforme du Cnis visait précisément à faire du Cnis un lieu de synthèse et non le lieu unique de la concertation. Une attention particulière sera également portée à la refonte du site internet du Cnis. Il appuie la mise en place d'un lieu de débat de type blog, dans des conditions à étudier.

S'agissant de recourir aux données administratives et/ou privées, il aborde le problème de l'étalonnage des sources statistiques autres que celles issues du service statistique public. A titre personnel, il estime que la question devra être posée, sans *a priori* idéologique et en prenant en compte les coûts correspondants.

Dans un contexte budgétaire contraint, Jean-Pierre DUPORT insiste également sur la nécessité d'être attentif aux relations entre l'appareil statistique public et le corps social. Il souligne que la conférence sur les indicateurs de développement durable a permis d'illustrer l'intérêt porté, y compris par les personnalités politiques, à la statistique publique, dès lors que celle-ci aborde des problématiques concrètes et immédiates. Les besoins adressés à l'appareil statistique public ont ainsi été mis en évidence.

II. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2010

1. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°1, formulée par M. DURAND (CGT)

Comme il l'a indiqué dans son avis moyen terme, le Cnis affirme son attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique. Il désapprouve la confirmation de la création du pôle statistique publique à Metz, d'autant plus qu'il apparaît déjà que cette opération ne s'accompagne pas des moyens répondant aux besoins du service statistique public. Il a pris note de la confirmation de la création du pôle statistique publique à Metz. Il sera particulièrement vigilant à ce que la création de ce pôle n'affaiblisse pas la statistique publique. Il veillera à la cohérence du projet et sera attentif à ce que les conditions d'installation répondent aux besoins du service statistique public.

Jean-Pierre DUPORT considère qu'il n'appartient pas au Cnis de désapprouver la confirmation de la création d'un pôle statistique à Metz. Cependant, il se déclare sensible à la référence faite par Denis Durand à la problématique des moyens, compte tenu du contexte budgétaire actuel. Il suggère d'ajouter à la formulation initiale de l'avis n°1 la conclusion suivante : « ... que les conditions d'installation répondent aux besoins du service statistique public et que les moyens nécessaires y soient affectés ».

Denis DURAND fait part de son souhait de maintenir en l'état sa proposition d'amendement.

Mise au vote, la proposition de M. Durand est rejetée. La proposition de M. Duport est acceptée.

2. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°2, formulée par M. DURAND (CGT)

Dans un contexte budgétaire dont il regrette les contraintes, le Cnis prend note des grandes orientations du programme à moyen terme de l'Insee pour les années 2011-2015. Il enregistre qu'elles prennent en compte une partie des demandes qu'il avait exprimées dans son avis moyen terme. Il tient à marquer sa profonde inquiétude devant les contraintes budgétaires et les réductions de personnel qui pèsent sur ces orientations. correspondent très largement à celles exprimées par le Cnis dans son avis moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT suggère de conserver l'idée d'une correspondance très large entre les orientations du programme à moyen terme de l'Insee et celles exprimées par le Cnis. S'agissant de faire référence aux contraintes budgétaires, il propose la formulation suivante : « *Il (le Cnis) sera vigilant à ce que les moyens budgétaires et humains de l'Insee lui permettent de mettre en œuvre ces orientations dans des conditions satisfaisantes* ».

Denis DURAND fait part de son souhait de maintenir sa proposition d'amendement, tout en acceptant de réintégrer l'idée d'une correspondance très large entre les orientations du programme à moyen terme de l'Insee et celles exprimées par le Cnis

Mise au vote, la proposition de M. Durand est rejetée. La proposition de M. Duport est acceptée.

3. Propositions d'amendements relatives à l'avis transversal n°5, formulées par M. DURAND (CGT) et Mme FERRAND (CFDT)

Le Conseil réaffirme l'intérêt d'étudier les trajectoires des individus pour mieux comprendre les inégalités de situations : parcours scolaires des élèves et des étudiants, trajectoires professionnelles et lien avec la formation, insertion-chômage-emploi au niveau national comme territorial, passage emploi-inactivité-retraites., sous réserve que les moyens mobilisés à cet effet ne le soient pas au détriment des études transversales qui sont tout aussi nécessaires pour éclairer d'autres aspects des phénomènes sociaux. Il demande que la question du financement soit clairement posée pour ces outils comme pour tous ceux que met en oeuvre la statistique publique.

En parallèle, il demande que la question des cohortes d'entreprises fasse l'objet de discussion à l'occasion d'une prochaine réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché ».

Il soutient les travaux engagés pour construire des panels articulant les enquêtes et les sources administratives dans le respect des règles du code de bonnes pratiques et notamment les règles de confidentialité des données. A la suite des difficultés rencontrées par la cohorte Elfe, il demande que les conséquences de ce désengagement et les façons d'y remédier soient examinées par l'INSEE avec tous les organismes intéressés, afin que la France puisse continuer à participer à cette enquête européenne. ~~la question du financement de ces outils soit clairement posée dans un groupe réunissant des représentants des chercheurs, du ministère de la Recherche et de l'Insee.~~

Denis DURAND confirme la nécessité de maintenir les études transversales, partout où elles s'avèrent nécessaires. Il propose également que le Cnis aborde clairement la problématique du financement des études longitudinales.

Patricia FERRAND insiste sur le caractère fondamental de l'analyse des parcours. Dans la forme, elle évoque la possibilité de mettre également l'accent sur les trajectoires d'entreprises.

Roxane SILBERMAN abonde dans le sens de Denis Durand s'agissant de poser la question du financement des études longitudinales. Elle estime cependant que la formulation proposée pourrait avoir

un effet contreproductif dans le contexte actuel – la conduite des études longitudinales se heurtant déjà à des difficultés.

Jean-Pierre DUPORT rappelle la volonté du Cnis de mettre l'accent sur les trajectoires, sans remettre en cause l'intérêt des études transversales. En tout état de cause, il doute de l'opportunité d'aborder la problématique du financement dans chacun des avis transversaux.

Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Durand est rejetée. La proposition d'amendement de Mme Ferrand est adoptée.

4. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°6, formulée par Mme SILBERMAN (représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales)

Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'enquête européenne « Share » (survey on health, ageing and retirement in Europe). Cette enquête fournit des éléments indispensables pour approfondir l'étude des différentes dimensions du vieillissement au niveau européen. Après l'annonce du désengagement de la statistique publique du dispositif de collecte de l'enquête fin 2011, le Conseil demande que soient examinées les conséquences de ce désengagement et les façons d'y remédier par l'Insee avec tous les organismes intéressés, afin que la France puisse continuer à participer à cette enquête européenne avec tous les organismes intéressés, les modalités de participation de la France à cette enquête.

Roxane SILBERMAN insiste sur les conséquences que pourraient avoir le désengagement annoncé de la statistique publique du dispositif de collecte de l'enquête SHARE sur la participation française à l'enquête elle-même. Elle souligne que l'enquête SHARE demeure la principale enquête européenne concernant le vieillissement. Il serait donc regrettable que la France soit un des seuls grands pays européens à ne pas y participer. L'idée serait de faire en sorte que les conséquences du désengagement puissent être gérées en concertation avec l'Insee.

Jean-Philippe COTIS souligne que l'implication de l'Insee dans le dispositif de collecte faisait figure d'exception au niveau européen. Compte tenu du contexte budgétaire, il s'agirait dorénavant pour l'Insee de se concentrer sur ses avantages comparatifs. Une forme de transition devra être assurée pour que l'opération, d'un intérêt réel, ne repose pas uniquement sur l'Insee.

Mise au vote, la proposition d'amendement de Mme Silberman est adoptée.

5. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°8, formulée par M. DURAND (CGT)

~~Le Cnis constate que l'observation des marchés publics répond principalement à des besoins d'information internes aux administrations. Il considère en conséquence que la collecte de l'information sur les marchés publics ne relève pas de la statistique publique.~~

Denis DURAND propose de supprimer l'avis n°8 du projet d'avis transversal. Il explique que le fait d'affirmer de manière générale que l'observation des marchés publics ne relève pas de la statistique publique pourrait s'avérer contreproductif.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir reçu une note du DGTPE et de la DAJ apportant des précisions sur l'enquête annuelle sur les achats publics. Il s'agit d'interroger les collectivités locales pour mesurer le poids des PME dans l'exécution des marchés publics compris entre 20 000 et 90 000 euros HT. La note explique que le recours à l'autorité – c'est-à-dire au Cnis – pourrait faire en sorte d'accroître le taux de participation à l'enquête qui, à ce jour, demeure faible (6 %). Jean-Pierre DUPORT s'étonne cependant que les informations correspondantes ne puissent pas être obtenues par le biais des dispositifs

comptables et de contrôle réglementaire. Il propose d'adopter la formulation suivante : « *Le Cnis constate que l'observation des marchés publics pourrait être faite à partir de sources administratives et que la collecte de cette information ne relève pas du processus de labellisation de la statistique publique* ».

Jean-Marc BEGUIN indique que l'Insee réalise des exploitations de sources privées dans ce domaine. Des pourcentages d'achats par des PME sont ainsi fournis à des entreprises livrant leurs propres fichiers d'achats. Il estime qu'une méthode similaire pourrait être appliquée aux marchés publics.

Mise au vote, la proposition de M. Duport est acceptée.

6. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°12, formulée par Mme SILBERMAN (représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales)

La Commission nationale d'évaluation du recensement s'est félicitée de la publication des populations légales issues pour la première fois du recensement rénové. Elle a noté l'effort d'information et d'explication entrepris à cette occasion par l'Insee. Elle a apprécié le respect du calendrier de diffusion, en décembre pour les populations légales, en juillet pour les données statistiques. L'actualisation de ces données devra faire chaque année l'objet d'un accompagnement méthodologique des utilisateurs. Le Conseil sera attentif à ce que la fin de cette étape pour le recensement rénové permette d'ouvrir la discussion sur le contenu et le rythme des enquêtes associées au recensement.

Roxane SILBERMAN rappelle qu'une des motivations de la rénovation du recensement de la population était de permettre un enrichissement plus aisé du questionnaire et des enquêtes associées. Elle estime qu'à l'issue de la période de mise en place du nouveau dispositif, la discussion pourrait être rouverte sur ce point.

Stéfan LOLLIVIER confirme qu'une discussion pourrait être ouverte, à partir de 2011, autour du contenu du questionnaire du recensement de la population. Il précise que les enquêtes associées, quant à elles, sont d'abord faites pour les collectivités locales. Il annonce qu'une enquête associée devrait être testée en 2011, sur le thème de la famille et du logement. Compte tenu de leur coût, il insiste sur la nécessité d'instruire attentivement, dans le cadre du Cnis, les demandes d'enquêtes associées.

La formulation suivante, élaborée conjointement par Roxane Silberman et Stéfan Lollivier : « *Le Conseil appuie le principe d'ouverture d'une nouvelle concertation autour du questionnaire en 2011. Le contenu et le rythme des enquêtes associées pourra faire l'objet de débats à cette occasion* ».

Mise au vote, la proposition est acceptée.

7. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°13, formulée par Mme FERRAND (CFDT)

Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport et des propositions du groupe de travail "indicateurs sociaux départementaux". Il encourage la production et la diffusion régulière d'indicateurs départementaux portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte.

Il se félicite que ces indicateurs soient définis en commun par les échelons centraux et départementaux, services de l'État, collectivités locales et organismes producteurs d'information dans le champ des politiques sociales.

Il approuve la constitution en 2010 d'un groupe interinstitutionnel composé de représentants du service statistique public, des organismes nationaux producteurs et de conseils généraux volontaires. Il sera chargé, de calculer, analyser et diffuser un premier ensemble d'indicateurs validés au niveau national ainsi qu'au niveau local, dans le cadre d'expérimentations avec des départements volontaires. Le Conseil recommande à ce groupe d'auditionner les partenaires sociaux quant à ce premier ensemble d'indicateurs. Ce groupe présentera ses travaux au Cnis à la fin de l'année 2010.

Patricia FERRAND insiste sur la nécessité d'associer les utilisateurs, organisations syndicales et patronales à l'expérimentation et à l'évaluation des indicateurs statistiques, afin d'en faciliter l'appropriation.

Patrick MARESCHAL (ADF) estime qu'il serait peu opportun d'ouvrir trop largement la concertation durant la phase exploratoire. Il propose qu'une année soit consacrée à la mise en œuvre de l'expérimentation et qu'un débat soit ensuite engagé au sein du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT propose d'adopter la formulation suivante : « *Ce groupe présentera ses travaux à la commission « territoires » du Cnis à la fin de l'année 2010, à laquelle le Conseil recommande d'auditionner les partenaires sociaux* ». L'avis du Cnis rappellera ainsi la nécessité d'accorder toute l'attention nécessaire au point de vue des partenaires sociaux dans le cadre de la commission « territoires ».

Mise au vote, la proposition de M. Duport est acceptée.

8. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°14, formulée par M. DURAND (CGT)

Le Conseil suivra avec attention les travaux du groupe de travail du Cnis chargé de formuler des propositions pour améliorer la qualité statistique et la diffusion du suivi conjoncturel des secteurs de l'immobilier et de la construction. ~~Il se félicite de l'avancée des travaux et~~ demande que les modalités de communication lors de la présentation du rapport fassent l'objet d'une grande attention.

Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Durand est adoptée.

9. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°15, formulée par M. GABRIELLI (Banque de France)

Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie sur les « groupes financiers ». Il approuve les préconisations du rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il souhaite à cet égard que soit explicité chaque année l'écart entre la mesure de la valeur ajoutée des services financiers qui ressort des comptes nationaux et celle du produit net bancaire qui ressort des comptes de la profession. Il note que *les données produites par la statistique publique sont de qualité pour l'élaboration des statistiques agrégées mais ne permettent pas d'approfondir l'analyse en sous-secteurs d'activité ou en « métiers » lorsqu'il s'agit de descendre à un niveau fin qui est celui qui répondrait davantage aux attentes des professionnels*. Il souhaite qu'un groupe de travail *ad hoc* associant Banque de France, Commission bancaire, Insee ainsi que des représentants des associations professionnelles définisse les grandes familles de métiers pertinentes et examine la possibilité d'établir des statistiques à ce niveau, ~~en particulier pour les banques. Il souhaite que ces travaux puissent être repris au niveau européen.~~ lorsque les orientations européennes en matière de collecte d'informations et de constitutions de bases de données auront été précisées notamment suite à la création, en cours, de l'ESRB.

Daniel GABRIELLI (Banque de France) indique que la Banque de France s'est mise en position de suivre et d'analyser régulièrement l'écart entre la mesure de la valeur ajoutée des services financiers produite à partir des comptes nationaux et celle produite à partir des comptes de la profession (PNB). S'agissant du projet d'élaborer des statistiques de l'activité bancaire détaillées par métier, il estime peu opportun d'engager des travaux au niveau franco-français. En dépit de l'intérêt présenté par le sujet, une telle entreprise pourrait s'avérer longue et complexe, avec des implications relativement lourdes pour les établissements bancaires. En outre, la portée opérationnelle des travaux du groupe de travail ne pourrait être que limitée. Il souligne que le Conseil européen du risque systémique (l'ESRB) est en cours de

création, qui devra s'appuyer sur des informations harmonisées et pertinentes en matière d'appréhension des risques systémiques et de suivi de la stabilité financière. Cette instance pourrait engager une démarche opérationnelle en liaison avec la nouvelle autorité bancaire européenne. Le Cnis pourrait donc renvoyer à ces travaux dans son projet d'avis transversal.

Jean-Pierre DUPORT suggère de faire référence à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) plutôt qu'à la Commission bancaire.

Jean-Paul POLLIN (président de la commission « système financier et financement de l'économie ») fait observer que la connaissance des risques systémiques ne s'identifie pas avec l'analyse des métiers bancaires. Par ailleurs, il souligne que la statistique française n'est pas absolument dépendante de la statistique européenne. Sans remettre en cause l'intérêt d'une coordination à l'échelle européenne, il défend la capacité de la statistique française à prendre des initiatives. Il estime qu'un groupe de travail pourrait être mis en place par la France, dans le prolongement des conclusions du rapport de Margerie, pour envisager les moyens d'aboutir à une meilleure connaissance des métiers bancaires. Il propose d'adopter la formulation suivante : « *Il (le Cnis) souhaite que ces travaux puissent être pris en compte dans les orientations européennes en matière de collecte d'information et de constitution de bases de données, notamment celles qui résulteront de la création de l'ESRB* ».

Mise au vote, la proposition de M. Pollin est acceptée. Le texte de l'avis n°5 de la commission « système financier et financement de l'économie » sera mis en cohérence. L'avis n°8 de la commission sera maintenu – ayant été approuvé en tant que tel.

Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Gabrielli est rejetée.

10. Proposition d'amendement relative à l'avis transversal n°22, formulée par M. DURAND (CGT)

Le Conseil soutient les efforts de l'Insee et du ministère de la Recherche pour mettre en place un centre d'accès sécurisé. Il demande que ce centre puisse être rapidement opérationnel. Il devra s'inscrire en complément, et non en substitution, des fichiers de production et de recherche qui visent à mettre à la disposition des chercheurs des données détaillées, non confidentielles. Ceux-ci continueront à être créés autant que possible à l'occasion de chaque enquête. Le Cnis demande que les usagers du centre d'accès sécurisé puissent disposer de toute la documentation nécessaire à l'usage des informations mises à leur disposition.

Mise au vote, la proposition d'amendement de M. Durand et de Mme Ferrand est adoptée.

Mis au vote, le projet d'avis général du Cnis sur le programme statistique pour 2010 est adopté.

L'avis adopté est mis en ligne.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le(cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du CNIS.